



REPUBLIQUE FRANCAISE Commune **BOURBONNE LES BAINS** **DEL-2020-125**

DEPARTEMENT
Haute-Marne

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers :

- en exercice 19
- présents 16
- votants 17
- absents 2

Du lundi 30 novembre 2020

L'an deux mille vingt le 30 novembre, à Salle du Conseil Municipal à 20H30.

Le Conseil Municipal de la commune de BOURBONNE LES BAINS

Étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. André NOIROT, Maire

OBJET

**Convention financière ~
Syndicat Départemental
d'Energie et des Déchets 52 ~
Extension de l'éclairage public
rue des Maranges à Villars
Saint-Marcellin, Commune
associée à Bourbonne les Bains**

Étaient présents : André NOIROT, Elie PERRIOT, Emilie BEAU, Christian TROISGROS, Marie-France MERCIER, Christiane GOURLOT, Claude PETIOT, Patrick BREYER, Catherine THIVET, Olivier LADRANGE, Lydia HUGUENOT, Sébastien HUMBLLOT, Damien CORNU, Amélie MOLTER, Aurélie LAVILLE, Sabine SAVARD.

Procuration : Delphine ANDRÉ à Marie-France MERCIER

Était absente excusée : Delphine ANDRÉ

Étaient absents non excusés : Jean-Mary CARBILLET, Céline CARBILLET

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 04/12/2020 et que la convocation du Conseil avait été faite le 25 novembre 2020

Madame Amélie MOLTER a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Madame Christiane GOURLOT, Maire-Déléguée de Villars Saint-Marcellin, présente à l'assemblée une convention financière entre la Commune de Bourbonne les Bains et le Syndicat Départemental d'Energie et des Déchets de la Haute-Marne (SDED 52) concernant l'extension de l'éclairage public rue des Maranges à Villars Saint-Marcellin, Commune associée à Bourbonne les Bains.

Les travaux d'éclairage public comprennent :

- La recherche des conventions amiables pour la pose des câbles et appareils d'éclairage public en domaine privé ;
- La pose des câbles ;
- La pose du matériel d'éclairage ;
- Les études préalables, le piquetage, le suivi des travaux et la réception des ouvrages.

Le montant estimatif des travaux est de 7 141.64 € hors taxe et la participation de la Commune est égale à 50% du montant hors taxe des travaux.

Madame Christiane GOURLOT, Maire-Déléguée de Villars Saint-Marcellin, demande donc à l'assemblée de bien vouloir approuver cette convention financière et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Le Conseil Municipal décide de délibérer et de procéder au vote.



Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- D'approuver la convention financière susvisée,
- D'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme

Bourbonne les Bains le 4 décembre 2020

Le Maire



Monsieur André NOIROT